

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 23 JUIN 2020

Date de convocation : 16/06/2020 **2020-027**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15 en présence : 13 votants : 13

L'an deux mil vingt, le vingt-trois du mois de juin, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, S. THOMAS.

Absents excusés : C. PICAUD, D. CAPY

Procurations : C. PICAUD donne procuration à M.A. DUPUIS, D. CAPY donne procuration à P. LEFEBVRE

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

DELIBERATION N°27 : INDEMNITES AUX CONSEILLERS DELEGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123 20 à L 2123 24 1,

Considérant que le Code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées Aux conseillers délégués;

Considérant que la population totale au dernier recensement est de 549.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De fixer le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de conseillers délégués, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Taux retenu en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L2123 23, L2123 24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Conseillers délégués : 6%

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

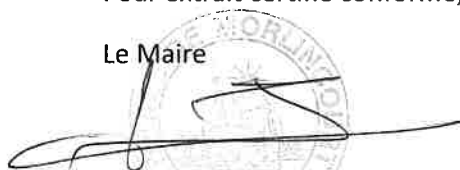
Article 3 : Cette délibération concerne les indemnités à compter du 24 juin 2020.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées à chacun des conseillers délégués est annexé à la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 26 mai 2020

Le Maire



Patrick LEFEBVRE



2020-027

ANNEXE DE LA DELIBERATION N°2020-027

Tableau récapitulatif des indemnités

Population (totale au dernier recensement) : 549
(art. L2123-23 du CGCT pour les communes)

Nom du Bénéficiaire	Indemnité allouée (en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique)	Indemnité Brut (en euros)
Christophe FORMONT	6	233.36
Valérie LEROY	6	233.36